REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents:

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés:

Procurations: Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS;

Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL <u>Date de la convocation</u>: 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-06 A - EREA

Engagement à verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Les espoirs de l'EREA de Meymac pour leur participation UNSS au championnat de France de cross

Alain VERMOREL, adjoint en charge des affaires scolaires et aux associations, explique avoir été saisi par l'association sportive de l'EREA de Meymac, pour faire face aux frais engagés dans le cadre de leur participation à l'Union Nationale des Sports Scolaires au championnat de France.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association sportive de l'EREA
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de l'opération
- S'ENGAGE à inscrire cette somme au Budget Primitif 2023

Pour extrait conforme, Le 20 Février 2023

Le Maire.

Philippe BRUGERE

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20230225-2023-01-06-A-DE Date de télétransmission : 26/02/2023 Date de réception préfecture : 26/02/2023